Procédure d'accueil des personnes en situation de handicap

Procédure applicable à toutes les formations Facilitic

Objet	Accueillir les personnes en situation de handicap et adapter la prestation (accès, rythme, supports, modalités).
Responsable	Sylvain Pellier
Version	19 octobre 2026

01 Étapes

1. **Information** : les modalités d'accessibilité et le contact du référent handicap figurent sur chaque fiche formation, dans les CGV et dans le livret apprenant·e.
2. **Identification** du besoin : question systématique lors de l'entretien préalable et dans le questionnaire de positionnement ; possibilité de signaler un besoin à tout moment.
3. **Entretien confidentiel** avec le référent handicap pour définir les adaptations (lieu, activités, supports, rythme, accompagnement).
4. **Mobilisation de partenaires** si nécessaire, à partir du réseau partenaire handicap tenu dans CoForma (structures et personnes ressources, domaines de compétence, coordonnées, consultable par toute l'équipe) : Agefiph, Cap emploi, Ressource Handicap Formation (RHF) de l'Agefiph, MDPH, interprètes, ergonomes…
5. **Mise en œuvre** des adaptations, notées dans l'analyse du pré-diagnostic et reprises dans le mémo formateur·rice, avec l'accord de la personne ; vérification de l'accessibilité du lieu (checklist PMR et matériel de chaque lieu dans CoForma).
6. **Suivi** pendant et après la formation ; retour d'expérience pour améliorer l'accessibilité.

02 Adaptations possibles

- Activités assises ou alternatives aux activités en mouvement ; rôle d'observateur·rice.
- Supports en gros caractères, versions numériques, consignes écrites et orales.
- Pauses supplémentaires, rythme adapté, binôme d'entraide.
- Lieu accessible (vérifié avec le client en INTRA).

03 Registre des demandes d'adaptation

Date	Formation / session	Besoin exprimé (sans donnée médicale)	Adaptation mise en place	Partenaire mobilisé	Bilan